



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **12 décembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **douze** du mois de décembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 06 décembre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle du Belvédère – Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE – Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : M. Yves RAVET - Mme GUILLAUME Florence - M. Jean-Claude GILLONNIER - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN  
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON  
M. Jean FOUNIER remplacé par M. André SZYMANSKI

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD  
M. Michel RENAUD à M. Yannis BONNET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Nathalie LIEBARD** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Demandes de subventions pour l'action de mise en œuvre du plan de gestion de Bellary du contrat territorial Vrille Nohain Mazou auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**

M. Hicham BOUJLILAT ne prend pas part au vote.

La forêt de Bellary présente un réseau de mares forestières exceptionnel en raison de sa forte densité, et abrite une population d'espèce remarquable : Le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), espèce protégée et classée en danger d'extinction en Bourgogne-Franche-Comté.

Cependant, ce réseau de mares présente un état de conservation mauvais qui met en danger cette population relictuelle de Triton marbré.

Ce constat justifie la mise en place d'un plan de gestion du réseau de mares afin de préserver cette population remarquable ainsi que les autres espèces à enjeux connus et potentielles. Ce plan de gestion est établi pour une durée de 10 ans avec un ajustement tous les 3 ans (lors des bilans mi-parcours et bilan fin de contrat) pour répondre aux enjeux environnementaux locaux.

La mise œuvre de ce plan de gestion pluriannuel visant la restauration et la protection des mares de la forêt de Bellary, habitat du Triton marbré et de ses espèces accompagnatrices, serait une première en région Bourgogne-Franche-Comté.

Le plan de financement de 2024 à 2026 serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Inventaire	19 325 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	40 556 €
Travaux	35 261 €	Collectivités (50%)	40 557 €
Suivi	19 496 €		
Animation	7 031 €		
<b>Total coût</b>	<b>81 113 €</b>	<b>Total coût</b>	<b>81 113 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les pièces administratives afférent.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 45  
Pouvoirs : 4  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

Mme Nathalie LIEBARD, secrétaire de séance



*Nathalie Liebard*

Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
Reçu en préfecture le 20/12/2023  
Publié le 20/12/2023

S<sup>2</sup>LO

ID : 058-200067916-20231212-2023\_12\_12\_23-DE